

Les immatriculations mensuelles de véhicules neufs en Pays de la Loire

Février 2023 : pour la première fois, il s'est vendu plus de voitures électriques que de diesels

En février 2023, 10 242 véhicules routiers neufs ont été immatriculés dans les Pays de la Loire, soit 2,7 % de plus qu'en février 2022. En cumul annuel, les achats de véhicules neufs ont diminué de 6,9 % par rapport à la période de mars 2021 à février 2022 et de 18,2 % par rapport à celle de mars 2019 à février 2020, antérieure à la pandémie de Covid-19. Ces reculs prononcés sont liés aux difficultés d'approvisionnement et de livraison des constructeurs en cours depuis deux ans.

Les achats de voitures particulières et commerciales ont représenté 61 % des immatriculations du mois de février. Ils se sont accrus de 7,7 % par rapport à février 2022, confirmant les hausses des six mois précédents qui succédaient à quatorze diminutions d'affilée. Le verdissement du parc s'est poursuivi : en février, les voitures électriques ont représenté une part record de 18 %, supérieure pour la première fois à celle des voitures roulant au gazole (16 %) mais encore très éloignée de celle des motorisations essence (56 %).

Deuxième marché par le nombre de transactions, le segment des camionnettes a reculé pour le dix-huitième mois consécutif (- 9,9 % en février). Sur un an, ses ventes ont chuté de 21 %.

Immatriculations de véhicules neufs dans les Pays de la Loire – Février 2023

	Loire-Atlantique	Maine-et-Loire	Mayenne	Sarthe	Vendée	Pays de la Loire
Voiture particulière et commerciale	2 293	1 304	442	956	1 282	6 277
Cyclomoteur	183	78	25	44	106	436
Motocyclette	230	112	54	99	107	602
Tricycle et quadricycle à moteur	63	37	11	15	42	168
Remorque légère et caravane	130	95	61	61	93	440
Camping-car	91	46	11	20	81	249
Autobus et autocar	8	9	-	3	17	37
Utilitaire dérivé de voiture (UDVP)	95	65	14	7	24	205
Camionnette	432	239	64	143	263	1 141
Camion	45	19	4	14	29	111
Tracteur routier	72	58	23	19	43	215
Remorque lourde	2	1	2	-	2	7
VASP (hors UDVP et camping-car)	50	8	4	8	22	92
Tracteur agricole	60	54	46	50	52	262
Ensemble	3 754	2 125	761	1 439	2 163	10 242

Source : SDES - Répertoire statistique des véhicules routiers (cf. définition des catégories de véhicules en dernière page)

Note au lecteur - Ce quatre pages, portant sur les immatriculations mensuelles départementales de véhicules neufs, est mis à jour aux alentours du 15 de chaque mois. Il exploite les données envoyées mensuellement par le service de la donnée et des études statistiques (SDES) aux directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL).

1 – Les immatriculations neuves de voitures particulières et commerciales

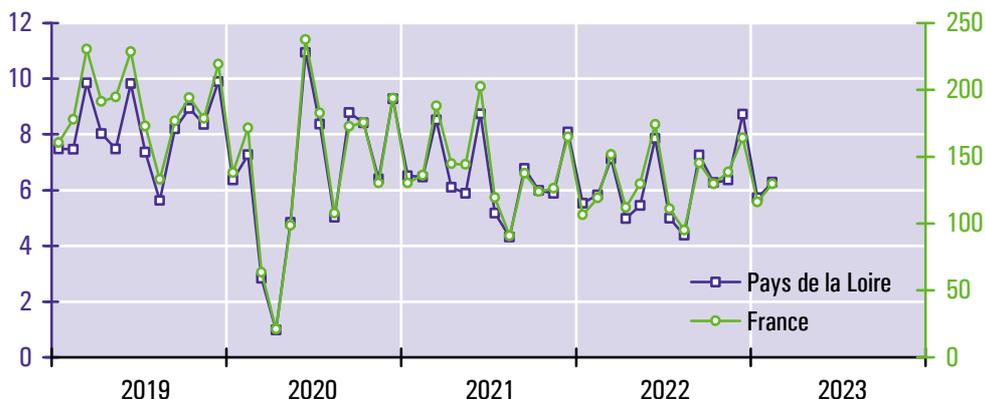
En février 2023, 6 277 voitures particulières et commerciales neuves ont été immatriculées dans les Pays de la Loire, soit une croissance de 7,7 % par rapport à février 2022, légèrement plus faible que celle observée en France (+ 9,1 %). Il s'agit de la septième hausse consécutive après quatorze mois de baisse continue.

En février, le marché a été soutenu par les personnes physiques (ménages et entreprises individuelles) dont les achats de voitures neuves ont bondi de 25 % par rapport à février 2022. Il s'agit de leur neuvième croissance de suite. Les acquisitions d'automobiles par les personnes morales (État, collectivités territoriales, établissements publics, sociétés, associations, ...) se sont en revanche repliées de 9 %.

En cumul annuel, les immatriculations de voitures neuves ont diminué par rapport aux douze mois antérieurs (- 1,9 % dans la région et - 4,2 % dans l'Hexagone). Ces reculs s'expliquent principalement par l'allongement des délais de livraison dû en amont à la pénurie de certains intrants de l'industrie automobile (puces électroniques, aluminium, acier, plastique, ...) et en aval à une distribution perturbée par la hausse du coût du transport routier et le manque de conducteurs de porte-voitures.

En février, la part des modèles électriques (17,7 %) a dépassé pour la première fois celle des voitures diesels (16,0 %). Avec 56 % des ventes, l'essence est néanmoins de loin la motorisation préférée des Ligériens. La percée des voitures électriques est liée aux subventions à l'achat de l'État et aux baisses de prix de certains constructeurs.

Immatriculations mensuelles de voitures particulières et commerciales neuves (en milliers de véhicules)



Source : SDES - Répertoire statistique des véhicules routiers

Structure des immatriculations de voitures particulières et commerciales neuves dans les Pays de la Loire

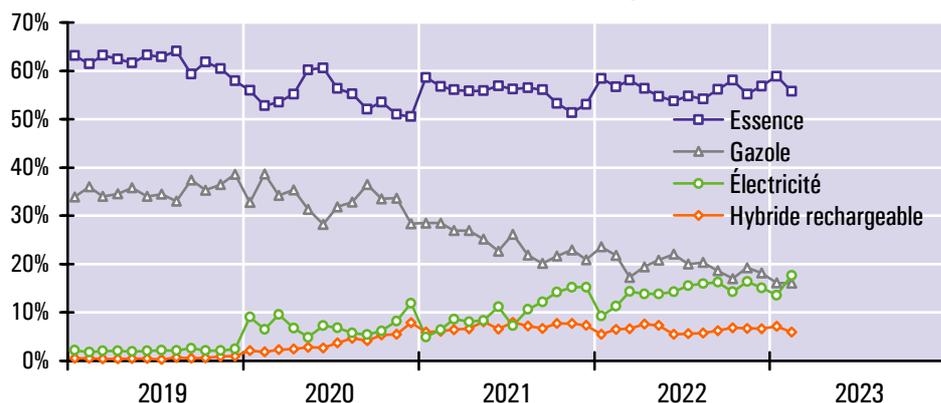
	Février 2023			Mars 2022 à février 2023		
	Nombre	Structure	Évolution ¹	Nombre	Structure	Évolution ²
Loire-Atlantique (44)	2 293	37 %	+ 8 %	28 697	38 %	- 4 %
Maine-et-Loire (49)	1 304	21 %	+ 8 %	15 197	20 %	- 1 %
Mayenne (53)	442	7 %	+ 13 %	4 895	6 %	+ 2 %
Sarthe (72)	956	15 %	+ 8 %	10 905	14 %	- 2 %
Vendée (85)	1 282	20 %	+ 4 %	15 703	21 %	+ 1 %
Essence	3 498	56 %	+ 6 %	42 315	56 %	- 1 %
Gazole	1 006	16 %	- 21 %	14 118	19 %	- 22 %
Électricité	1 112	18 %	+ 68 %	11 390	15 %	+ 34 %
Hybride rechargeable	376	6 %	- 1 %	4 889	6 %	- 9 %
Autres motorisations	285	5 %	+ 35 %	2 685	4 %	+ 16 %
Personnes morales	2 733	44 %	- 9 %	36 097	48 %	- 10 %
Personnes physiques	3 544	56 %	+ 25 %	39 300	52 %	+ 8 %
Ensemble	6 277	100 %	+ 8 %	75 397	100 %	- 2 %

¹ Évolution entre les immatriculations de février 2023 et celles de février 2022

² Évolution entre les immatriculations des douze derniers mois et celles des mêmes mois un an auparavant

Source : SDES - Répertoire statistique des véhicules routiers

Structure selon la source d'énergie des immatriculations de voitures particulières et commerciales neuves dans les Pays de la Loire

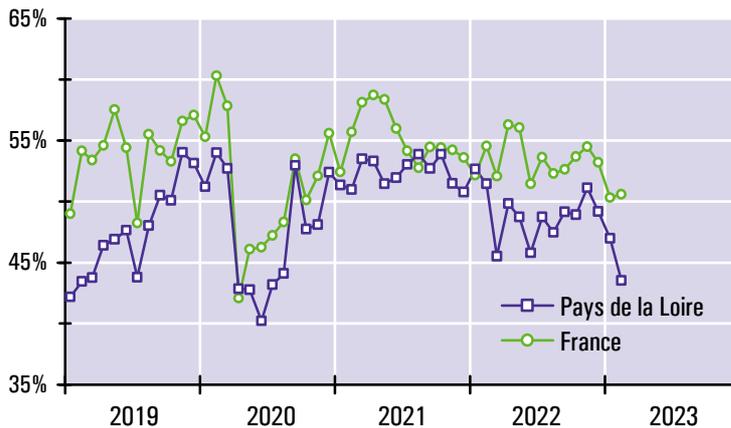


Source : SDES - Répertoire statistique des véhicules routiers

La hausse de la part des voitures neuves achetées par les personnes morales est une tendance de fond du marché automobile, liée à la dissociation croissante entre propriété et usage de l'automobile, marquée notamment par le succès des formules de location (LOA, LDD, ...).

Ce phénomène s'est infléchi depuis un an ou deux : les personnes morales sont ainsi de nouveau minoritaires dans les ventes de voitures. Au niveau national, il est en effet observé qu'en raison de la pénurie de voitures neuves et de la hausse des prix sur le marché de l'occasion, une part croissante des ménages ayant souscrit une LOA achète leur véhicule en fin de contrat.

Part des voitures particulières et commerciales neuves achetées par les personnes morales



Source : SDES - Répertoire statistique des véhicules routiers

2 – Les immatriculations neuves des autres catégories de véhicules

En dehors des voitures particulières et commerciales (VPC), les statistiques d'immatriculations distinguent treize genres de véhicules qui ont été regroupés ici en trois ensembles (cf. graphiques ci-contre).

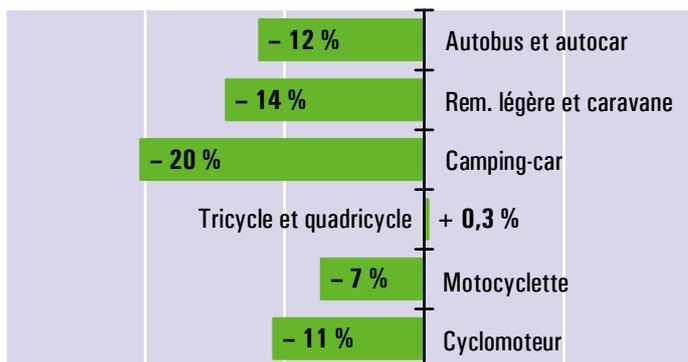
Sur le marché des véhicules conçus pour le transport de personnes, les ventes de février ont baissé de 1,2 % par rapport au même mois de 2022. Ce recul est le quinzième d'affilée. En cumul annuel, la baisse des immatriculations est de 11 %. Le recul le plus marqué est celui des camping-cars (- 20 %) ; en raison de la carence de châssis et de puces, les constructeurs n'arrivent pas à satisfaire une forte demande liée aux envies d'évasion consécutives aux épisodes de confinement.

Les immatriculations de véhicules destinés aux transports de marchandises ont reculé de 8,7 % par rapport à février 2022. Il s'agit du dix-huitième repli de suite, soit la plus longue série de baisses depuis au moins 1990. La chute des ventes observée lors des douze derniers mois (- 17 %) est multifactorielle (hausse du prix des véhicules et du gazole, doublement des délais de livraison, pénurie de chauffeurs routiers, ...).

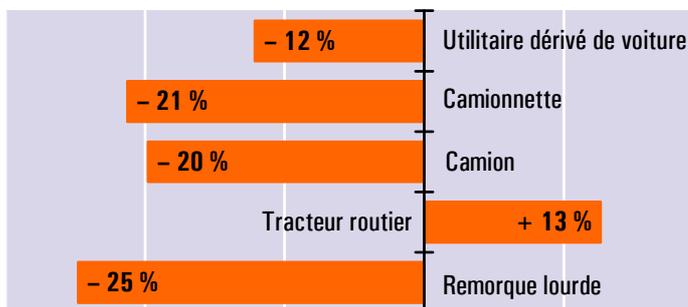
Les ventes de tracteurs agricoles se sont repliées de 6,4 % par rapport à février 2022. En cumul annuel, leur recul est de 3,7 %. Dans des volumes trois fois plus faibles, le segment des VASP (hors utilitaires dérivés de voitures particulières et camping-cars) est en baisse de 2,4 % en année glissante.

Évolution en année glissante * des immatriculations de véhicules neufs (hors VPC) dans les Pays de la Loire

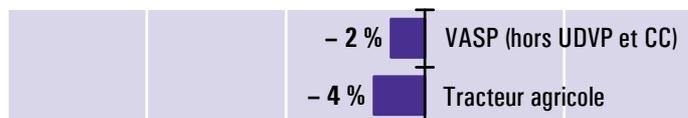
Véhicules de transports de personnes



Véhicules de transports de marchandises



Véhicules spéciaux



* Évolution entre les immatriculations des douze derniers mois connus (mars 2022 à février 2023) et celles des mêmes mois un an auparavant (mars 2021 à février 2022)
 Source : SDES - Répertoire statistique des véhicules routiers

Annexes

Pour en savoir plus

- Sur les immatriculations nationales de véhicules routiers : <http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/parc-et-immatriculations-des-vehicules-routiers>
- Sur le bonus écologique ainsi que sur les consommations d'énergie, les rejets de CO₂ et de polluants réglementés des véhicules neufs : <https://www.carlabelling.ademe.fr>

Le champ couvert par le RSVéRo (répertoire statistique des véhicules routiers)

Le RSVéRo est un dispositif du service de la donnée et des études statistiques (SDES) du ministère de la Transition écologique. Il recense les véhicules routiers immatriculés sur le territoire français à partir des informations provenant du système d'immatriculation des véhicules (SIV) et transmises par le ministère de l'Intérieur (agence nationale des titres sécurisés). Les données présentées ici ne comprennent pas les véhicules en transit temporaire (TT), importés en transit (IT), immatriculés en W (prototypes en cours d'études ou d'essais techniques) ou en WW (certificats provisoires en attente de formalités). Elles incluent en revanche les véhicules dits de démonstration, immatriculés par les concessionnaires dans le cadre d'opérations de présentation et d'essai auprès de leur clientèle, qui représentent 10 à 15 % de l'ensemble des immatriculations neuves.

Les différentes catégories de véhicules du RSVéRo

Voiture particulière et commerciale

Véhicule routier automobile, autre qu'un deux-roues à moteur ou une voiturette, destiné au transport de voyageurs et conçu pour un nombre de places assises égal au maximum à neuf (y compris celle du conducteur).

Tricycle et quadricycle à moteur

Véhicule de plus de deux roues (scooter à trois roues, quad, buggy, voiturette, ...) pourvu d'un moteur d'une cylindrée supérieure à 50 cm³ et qui peut rouler plus vite que 50 km/h.

Motocyclette

Véhicule à deux roues doté d'un moteur de cylindrée d'au moins 50 cm³ et de vitesse supérieure à 50 km/h.

Cyclomoteur

Véhicule à moteur, muni de deux ou trois roues, de cylindrée inférieure à 50 cm³ et dont la vitesse ne peut excéder 50 km/h.

Camping-car (ou autocaravane)

Véhicule autotracté, appartenant à la catégorie des VASP, conçu pour servir de logement et dont le compartiment arrière habitable comprend les équipements inamovibles suivants : sièges, table, couchettes, coin cuisine et espaces de rangement.

Remorque légère et caravane

Remorques dont le poids total autorisé en charge est compris entre 500 kg et 6 tonnes, pouvant être tractées avec un permis B pour celles pesant moins de 750 kg.

Remorque routière (ou remorque lourde)

Véhicule routier d'au moins six tonnes de poids total autorisé en charge conçu pour le transport de marchandises.

Autobus et autocar

Véhicules pour le transport en commun de personnes, d'au moins dix places assises, y compris le conducteur (les véhicules de moins de dix places sont classés parmi les voitures particulières et commerciales). Les autobus sont destinés principalement au transport urbain ; ils comportent des places assises et debout. Les autocars sont utilisés en transport collectif routier ou touristique, avec des places assises uniquement.

Utilitaire dérivé de voiture particulière

Automobile, appartenant à la catégorie des VASP, dont la banquette arrière et les points d'ancrage de ceinture ont été retirés afin d'avoir une plus grande capacité de transport.

Camionnette

Véhicule routier rigide automobile conçu exclusivement ou principalement pour le transport de marchandises¹, et dont le poids total autorisé en charge est inférieur ou égal à 3,5 tonnes.

Camion

Véhicule routier rigide automobile conçu exclusivement ou principalement pour le transport de marchandises, et dont le poids total autorisé en charge excède 3,5 tonnes.

Tracteur routier

Véhicule routier à moteur conçu exclusivement ou principalement pour le remorquage d'autres véhicules routiers non automobiles (essentiellement des semi-remorques).

Véhicule automoteur spécialisé (VASP)

Véhicule à moteur destiné à des usages complémentaires au transport (engin de travaux publics, ambulance, véhicule de pompiers, benne à ordures ménagères, fourgon funéraire, dépanneuse, food-truck, petit engin de maintenance de voirie, ...).

Tracteur agricole

Véhicule automoteur, dont la vitesse ne peut excéder 40 km/h, conçu pour tirer ou actionner tout matériel normalement destiné à des travaux agricoles ou forestiers.

¹ Cette définition réglementaire est très éloignée de la réalité des faits. Dans la pratique, les camionnettes utilisées en transport public de marchandises ne représentent que 1 % des véhicules utilitaires légers en circulation sur le territoire national. L'essentiel du parc de camionnettes est la propriété de particuliers, d'administrations ou d'entreprises sans rapport avec le transport (secteurs de la construction, du commerce, de l'agriculture, ...).

Les immatriculations de véhicules neufs en Pays de la Loire

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement

Service connaissance des territoires et évaluation

5 rue Françoise Giroud
CS 16326
44263 Nantes Cedex 2
Tél. 02 72 74 73 00

Directrice de la publication :
Anne Beauval

ISSN : 2109-0025
© DREAL 2023